

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Aunis Sud

Par arrêté en date du 22 mai 2023 le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Le maître d'Ouvrage est La Communauté de Communes Aunis Sud qui constitue également le siège de l'enquête publique
Adresse : 45 avenue Martin Luther King, 17700 SURGÈRES - Tel : 05.46.07.22.33.
Courriel plui-h@aunis-sud.fr. Site internet : www.aunis-sud.fr

Cette enquête publique se déroulera sur toutes les communes de la Communauté de Communes Aunis Sud pour une durée de 1 mois :

Du 3 juillet 2023 au 4 août 2023 inclus

Afin de conduire l'enquête visée ci-dessus, le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné :

- Monsieur Dominique BERTIN en qualité de Commissaire enquêteur titulaire,
- Monsieur Patrice BOULAY en qualité de Commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier papier soumis à enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par Monsieur le Commissaire enquêteur seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture des Mairies d'Aigrefeuille d'Aunis et de Surgères ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable librement sur le site internet de la Communauté de Communes Aunis Sud : www.aunis-sud.fr

A cet effet, un poste informatique sera mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête au siège de la Communauté de Communes Aunis Sud, 45 avenue Martin Luther King, 17700 SURGERES.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans chacune des Mairies des communes membres de la Communauté de Communes Aunis Sud et au siège de la Communauté de Communes Aunis Sud,
- Par mail à l'adresse suivante : plui-h@aunis-sud.fr
- Par écrit à la Communauté de Communes Aunis Sud (45 avenue Martin Luther King, 17700 SURGERES), à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les conditions suivantes :

DATE	COMMUNES	LIEUX DE PERMANENCES	HORAIRES
03/07/23	Communauté de Communes Aunis Sud	45 avenue Martin Luther King, 17700 SURGERES	De 9h à 12h
11/07/23	Mairie d'Aigrefeuille d'Aunis	2 rue de l'Aunis, 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS	De 14h à 17h
28/07/23	Mairie de Surgères	Square du château, 17700 SURGERES	De 9h à 12h
04/08/23	Communauté de Communes Aunis Sud	45 avenue Martin Luther King, 17700 SURGERES	De 13h à 16h

Le public peut se rendre à la permanence de la commune de son choix indépendamment de sa commune de résidence. L'accès au registre d'enquête est le même dans toutes les communes.

A l'expiration du délai d'enquête publique, les registres sont clos et signés par le Commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours pour rendre son rapport et ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter ce rapport au siège de la Communauté de Communes Aunis Sud et dans les Mairies la Communauté de Communes aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet www.aunis-sud.fr pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme local de l'Habitat éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Fait à Surgères le 22/05/23, le Président, Jean GORIOUX